Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR20.11bisPR

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 890'000.- pour les études d'avant-projet des mesures nécessaires à la mise en place du Plan directeur des circulations, la réponse à la motion de M. le Conseiller communal Jean-François Chouet du 2 juillet 1987 relative à un pont routier sur la Thièle, la réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Anne Giroud du 2 mai 1991 « Sécurité sur les routes » et la réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Silvia Giorgiatti du 31 mai 2007 « Rues à grand trafic vivables et sécurisées »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 19 mai, 1er et 14 décembre 2020.

Elle était composée de MM. Jean-David CHAPUIS, Daniel COCHAND, Pascal GAFNER, Younes SEGHROUCHNI et Julien WICKI pour les trois séances, de M. Gildo DALL'AGLIO pour la 1ère séance, remplacé ensuite par Mme Aurélie Maude HOFER pour les 2e et 3e séances), la soussignée étant désignée comme présidente.

La délégation municipale était composée de Mme Valérie JAGGI WEPF, Municipale (+ Mme Gloria CAPT, Municipale pour la séance du 1^{er} déc.2020), de M. Pascal PITTET, Chef de service, accompagnés de Mme Vesna STANKOVIC, responsable de la filière Mobilité, et – ponctuellement- d'autres collaborateurs des Services Urbanisme et Mobilité. Nous les remercions pour les explications reçues et pour leurs réponses aux questions des commissaires.

Examen du préavis initial PR20.11PR : 19 mai 2020

Pour la commission ad hoc du Conseil communal chargée de l'examen du préavis PR20.11PR - principal crédit d'investissement destiné aux « études d'avant-projet des mesures nécessaires à la mise en place du Plan directeur des circulations de la Ville d'Yverdon-les-Bains » - dire que l'exercice n'a pas été un long fleuve tranquille tient de l'euphémisme... Le parcours a débuté le 19 mai 2020 par une 1^{re} séance - quasi convoquée en urgence : préavis municipal PR20.11PR signé par la Municipalité le 7 mai 2020, reçu par les membres du Conseil communal le 8 mai, commissaires désignés le 11 mai, documents complémentaires reçus par les commissaires, le 16 mai avec répétition de la convocation pour la séance du 19 mai, une convocation assortie d'une instante demande de remettre le rapport de commission au Bureau du CC dans la quinzaine suivant la séance...! Vu les divers plans à examiner (n.b. couvrant l'entier du territoire communal) les membres de la Commission ont demandé à siéger à l'Hôtel de Ville - Salle des Débats (n.b. salle équipée d'un beamer et d'un grand écran) vaste espace permettant de contenir facilement – même avec des distances sanitaires élargies – les 7 commissaires et les 3 personnes formant la délégation municipale.

Mais la délégation municipale a préféré rester à distance, présentant préavis et description de plans par liaison internet (son et image) sur un petit PC situé à la Salle des Débats et géré par les commissaires eux-mêmes, sonorisation et grand écran de la salle n'étant pas en service...

Objectif du préavis

Au cours de cette première séance, la Commission s'est d'abord assurée que l'objet sur lequel elle allait travailler était bien le Plan directeur des circulations qui - avec le Plan d'affectation communal - constituait l'un des piliers composant le Plan directeur communal (ndlr. à réviser, l'actuel datant de 1996), le tout à concevoir selon les critères fixés par la LATC VD révisée, et par sa réglementation. Comme nombre de questions des commissaires sont restées sans réponse à l'issue de cette 1^{re} séance - notamment en l'absence du rapport stratégique, annoncé comme étant en cours d'élaboration dans un bureau mandaté par la Filière mobilité - il a été convenu d'une 2^e séance, fixée au 26 août.

D'entente entre les commissaires et les représentants de l'Exécutif, il a aussi été convenu que les questions en suspens seraient rédigées et remises -en bloc et par écrit- dans la première partie de juin, à l'adresse de Mme la Municipale JAGGI WEPF. Ceci a été fait le 17 juin 2020 par pli déposé à l'Hôtel de Ville par la présidente soussignée, pour une quarantaine de questions provenant de divers commissaires. La période estivale – politiquement moins chargée – devait en effet permettre à la délégation municipale de préparer ses réponses, et de les envoyer à la commission à fin juillet afin que celle-ci puisse en prendre connaissance avant la séance du 26 août, soit un gage d'efficacité pour la suite des travaux.

Multiples renvois

Malheureusement, quelques jours après cette 1^{re} séance de commission, la séance du 26 août a été annulée, la Municipalité ayant décidé de tenir à la même date une des journées de préparation du budget communal 2021, avec présence obligatoire de tous les membres de la Municipalité.

Etonnement quelques jours plus tard, la délégation municipale (sans consulter la Commission...) a alors proposé -en remplacement- d'avancer la 2e séance au 8 juillet, faisant directement convoquer la commission ad hoc par le Bureau du CC. Vu les vacances estivales en cours à cette date et le nombre de commissaires indisponibles, cette séance n'a pu avoir lieu. La Commission – toujours en attente du rapport stratégique, et des réponses à ses questions - a proposé trois dates de remplacement en septembre, trois dates faisant l'unanimité de ses membres.

Le COVID, avec des acteurs-actrices du dossier atteints ou en quarantaine, ont annihilé durant tout l'automne 2020 (septembre – octobre – novembre) la possibilité d'avancer dans ce dossier.

Réalisations ponctuelles

A noter que durant cette 2^e partie de l'année 2020, il ne s'est pas passé une quinzaine sans que le service en charge du dossier « mobilité » ne mette à l'enquête publique, ou réalise... ou annule des projets ponctuels relevant du préavis de financement d'avant-projets encore à l'étude, ce qui a étonné plus d'un commissaire. Ceci a amené des tensions au sein de la population, si ce n'est des oppositions, ou encore un/des recours... encore en procédure au moment de la rédaction du présent rapport.

Annulation du PR20.11PR et nouveau préavis PR20.11bisPR

Début novembre, la Municipalité a annoncé retirer le préavis PR20.11PR (demande de crédit d'investissement de CHF 790'000.-) et l'a remplacé le 13 novembre 2020 par le PR20.11bisPR (demande de crédit augmentée à CHF 890'000.-). Ce nouveau préavis détaillait sur une page entière les coûts d'étude d'avant-projet pour chaque rue touchée par le concept stratégique en travail. Ce préavis comprenait une annexe de 50 pages intitulée « Yverdon-les-Bains - Rapport stratégique — PLAN DES CIRCULATIONS — octobre 2020 », l'entier des pages de cette annexe étant barrées des termes « Document de travail » ce qui indiquait que ce concept stratégique — en son état - n'avait pas encore été approuvé par la Municipalité. Inutile de dire que c'est une commission assez désemparée par tout ce qui précède, qui a examiné avec circonspection le nouveau préavis, commission ne pouvant se défaire légitimement du sentiment d'une conduite erratique de ce dossier.

Deux séances en décembre

En novembre, la délégation municipale a décidé de convoquer ensemble les deux commissions concernées par cette ébauche de stratégie — soit l'officielle Commission « Urbanisme et Mobilité » (organe consultatif désigné par la Municipalité) et la présente commission parlementaire du CC - **pour le 1**^{er} **décembre en soirée**, à La Marive afin de commenter nouveau préavis et plans reçus. A noter qu'à cette date, l'organe consultatif cité plus haut n'avait pas encore été consulté sur le projet développé dans le PR20.11PR ni dans son suivant, le PR20.11bisPR et n'avait donc pu donner son avis à l'Exécutif communal sur cet objet d'importance.

A l'issue de cette première séance de décembre, la Commission du CC a enfin reçu – le 4 décembre, par courrier électronique - les réponses à la quarantaine de questions posées près de six mois auparavant par les commissaires.

Convoquée pour une 3e séance - le 14 décembre en soirée -également à La Marive, la commission ad hoc s'est vue informée sur la gestion de certains carrefours (avec feux, giratoires, pertes de priorité ou axes prioritaires, etc.), un plan où étaient déjà inscrites les mesures de régulation de la circulation... avant même que la présente demande de crédit d'étude d'avant-projets ne soit accordée!

Investissements déjà accordés pour l'étude du plan des circulations

A l'issue des trois séances 2020, des informations reçues oralement de la délégation municipale, de communications municipales adressées au Conseil communal comme des crédits d'investissement déjà accordés par le Conseil communal au titre d'études d'avant-projets de mesures concernant le plan des circulations, il a été constaté l'état suivant des moyens déjà accordés :

- PR16.35PR, crédit d'investissement de CHF 360'000.- pour le lancement des études d'avant-projet du plan des circulations (accepté par le CC-séance de mars 2017);
- PR19.20PR, crédit d'investissement de CHF 470'000.- au titre de mise en place des premières mesures du plan directeur de mobilité douce (n.b. le plan MD est une partie du Plan dir circ) crédit accepté par le CC dans sa séance d'oct.2019);
- CO20.24 du 10.12.2020 (décision municipale) : complément de CHF 233'516.- au présent préavis PR20.11bisPR; ce complément provient du chapitre 4.3 « Divers et imprévus » du préavis PR18.26PR (adopté par le CC le 7.3.2019) préavis consacré à la part communale des études d'aménagement des abords du parking Place d'Armes, dans le cas présent de l'intégration des études d'avant-projet des carrefours des deux extrémités de la rue des Remparts.

Réponses aux questions posées par les commissaires

En regard de l'objectif poursuivi par le présent préavis – concevoir un plan des circulations utile à la Ville d'Yverdon à l'horizon 2030 et apportant une amélioration de la qualité de vie en Ville d'Yverdon-les-Bains - une quarantaine de questions ont été posées à la délégation municipale par les membres de notre commission, les préavis PR20.11PR ou PR20.11bisPR, ainsi que leurs annexes - documents, plans ou données stratégiques fournis aux membres de la commission n'y apportant pas de réponses ou des réponses incomplètes. Ce sont notamment de grands pans du développement de la capitale du Nord vaudois qui sont absents de la base de réflexion des auteurs du plan directeur des circulations, et un grand nombre d'entre elles n'ont ainsi pas été solutionnées par les réponses fournies le 4 décembre dernier.

Absences ou lacunes dans les informations (PR20.11bisPR et son annexe) :

- 1. absence d'objectifs chiffrés en matière de diminution de la pollution à Yverdon-les-Bains :
- manque crucial d'un schéma même provisoire du réseau des transports publics sur le territoire communal yverdonnois, comme de l'emplacement et de la configuration du pôle d'échanges multimodal du centre ville;
- 3. incohérence de l'ébauche du « Rapport stratégique Plan des circulations » par rapport aux conclusions TIM 2015 (voir préavis PR16.35PR) : cette étude 2015 prévoyait qu'une bonne partie du trafic de transit de l'Est de la Ville (actuellement obligé de passer par le nœud de circulation Bains Marronniers Cordey) puisse éviter d'entrer dans la Ville (n.b. comme l'avait aussi retenu AggloY dès ses débuts), cela par une route de liaison rejoignant la route de Cheseaux par le Coteau-Est, dès le carrefour route de Lausanne route de Pomy, route de liaison desservant à la fois la HEIG et le Gymnase (2'000 élèves au total + quelques centaines d'enseignants et de membres du personnel), comme les quartiers résidentiels de la Villette et de Bellevue, et les habitants de Cheseaux-Noréaz ;
- 4. absence de proposition alternative en faveur de quartiers d'habitation envahis depuis des décennies par une circulation de transit (Cygnes -Prés-du-Lac William-Barbey) ;
- 5. incapacité d'indiquer pour les ingénieurs-concepteurs de ce plan stratégique le nombre d'habitants des rues qu'ils destinent à être les axes principaux de circulation urbaine, alors que toutes les communes de Suisse sont équipées d'un système d'harmonisation des registres habitants-logements (RdH-EGID-EWID). Ce système tenu par le Contrôle des habitants (n.b. situé dans le même immeuble que la Filière mobilité) sort en quelques clics le nombre d'habitants de n'importe quelle rue/de n'importe quel guartier de la commune :
- 6. manque d'information sur le trafic engendré par le développement du « Front Gare » (parcelles des CFF, de La Poste, de la Commune, avec incertitude sur les constructions et activités à venir sur la Place de l'Ancien Stand ;
- 7. condamnation des deux rives de la Thièle à absorber une forte densité de circulation (entre ponts ferroviaires et Pont de Gleyre...avec feux à chaque extrémité de ce vieux pont...à rénover : bouchons assurés au cœur de la Ville!
- 8. aucune mention de l'impact (sur la mobilité et le trafic) de la future halte ferroviaire d'Y-Parc, pourtant inscrite au programme 2025 de développement des CFF, comme l'est la construction du futur parking mutualisé d'Y-Parc, (à terme, 1'000 places);
- 9. absence d'utilisation du large gabarit des grandes avenues yverdonnnoises souvent équipées de contre-allées, voir Av. des Bains, Av. de Grandson, Av. de la Gare, Av. Haldimand, Av. des Quatre-Marronniers...

10.absence de prise en compte dans ce schéma stratégique du volume et l'impact du trafic pendulaire de véhicules lourds à travers la ville - par le transfert projeté *Aux Isles* de Travys, Car Postal, SEY et STE - de leurs dépôts, garages et locaux.

CONCLUSIONS

C'est une commission assez désemparée par tout ce qui précède - et ne pouvant se défaire du sentiment d'une conduite erratique de ce dossier – qui émet un préavis circonstancié à l'intention du Conseil communal.

DECISIONS

Art. 1 et 2

La Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal PR20.11bisPR refuse le crédit demandé à l'art.1 par cinq voix contre deux, ainsi que son mode de financement, énoncé à l'art.2 du préavis.

Art. 3, 4 et 5

Le préavis -PR20.11bisPR- consiste en « une demande de crédit d'investissement pour des études d'avant-projet de mesures nécessaires à la mise en place du plan directeur des circulations ». Ce préavis municipal n'est pas une demande de crédit(s) en rapport avec la réalisation d'ouvrages ou d'aménagements correspondant aux propositions d'il y a... vingt ans et plus - des motionnaires Jean-François Chouet (2.7.1987), Anne Giroud (2.5.1991) et Silvia Giorgiatti (31.5.2007). Le préavis PR20.11bisPR ne peut donc être une réponse donnée à chacune de ces trois motions, citées aux art. 3, 4 et 5. Celles-ci pourront être données lorsque des demandes successives d'ouvrages ou d'aménagements correspondants seront présentées à ce Conseil. La Commission propose donc - par cinq voix contre deux- de refuser les articles 3, 4 et 5.

N.B. Deux rapports de minorité ont été annoncés à l'issue de la 3° séance de commission. Un des commissaires minoritaires a ensuite renoncé à présenter un tel rapport, et s'est rallié au présent rapport de la commission.

VŒU DE LA COMMISSION

La commission souhaite vivement l'avancement du plan directeur des circulations de la Ville d'Yverdon-les-Bains, mis en chantier... en 2016 ! Elle demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour combler rapidement les informations - manifestement lacunaires et dépassées - mises à disposition des mandataires chargés d'établir le *Rapport stratégique du plan des circulations*. Une fois cette base solide - étayée et validée par la Municipalité, le crédit nécessaire aux mesures dédiées à un plan des circulations prévu pour l'horizon 2030, pourra être octroyé et ses objectifs atteints, tant en ce qui concerne l'accessibilité au centre ville, la diminution de la pollution et l'harmonie entre les divers moyens de mobilité – l'ensemble étant un gage de qualité de vie pour Yverdon-les-Bains, ses habitants et ses visiteurs.

Pierrette ROULET-GRIN

Yverdon-les-Bains, le 22 février 2021